

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 MAI 2017

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20170502-DEL040-17-DE
Date de télétransmission : 09/05/2017
Date de réception préfecture : 09/05/2017

DELIBERATION N°DEL040-17

L'an deux mille dix-sept, le 2 mai à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, par courrier daté du 21 avril adressé le 26 avril 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. GONZALEZ, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, C.SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 28 mai 2017)
M. BERINGUIER Jean-Marie (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 20 avril 2017)
M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Gisèle GONZALEZ, en date du 25 avril 2017)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 2 mai 2017)
M^{me} LE CLOAREC Gisèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 25 avril 2017)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Jean-Paul GABBERO, en date du 28 avril 2017)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER
M. Stéphane DUBOIS
M. Georges MORIN

M. Andy DUSSERRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Déclassement et cession d'une partie du chemin du Sonnant.

Rapporteur : Claude SERGENT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

Par délibération n° DEL008-17 en date du 16 janvier 2017, le conseil municipal a prononcé le déclassement du bout du chemin du Sonnant et approuvé la vente de ce bien à Monsieur et Mme Bonardi, à l'euro symbolique dispensé de paiement.

Ce déclassement et cette cession concerne l'extrémité du chemin du Sonnant et représente environ 55 m². En contrepartie de cette cession, une servitude de passage est créée au profit de la commune sur la portion de chemin cédé.

Une servitude de passage est également créée sur la propriété privée de Monsieur et Mme Bonardi afin de permettre d'accéder à une parcelle privée de bois appartenant à la commune.

Dans la délibération DEL008-17 en date du 16 janvier 2017, il était indiqué que cette parcelle privée de bois propriété communale était cadastrée section AO n° 255 alors que cette parcelle est cadastrée section AO n° 155.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la circulaire 95-0025/C du 25 août 1995,

Vu le plan de déclassement du cabinet SINTEGRA géomètres experts,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 et l'arrêté du 17 décembre 2001 modifiant les modalités de consultation du service des Domaines,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1311-12 et L.5211-37,

Vu la délibération n° DEL008-17 en date du 16 janvier 2017, prononçant le déclassement du bout du chemin du Sonnant et approuvant la vente de ce bien à Monsieur et Mme Bonardi, à l'euro symbolique dispensé de paiement,

Vu l'avis de France Domaine en date du 22/12/2016,

Vu l'accord de Monsieur et Mme Bonardi en date du 19/12/2016,

Considérant la désaffectation effective des biens pour la réalisation du projet,

Considérant que le déclassement des biens ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces espaces publics,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de prononcer le déclassement du bout du chemin du Sonnant,
- d'approuver la vente du bien précité à Monsieur et Mme Bonardi, à l'euro symbolique dispensé de paiement,
- de l'autoriser à signer tous compromis, actes et documents liés à cette affaire,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 2 mai 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.